



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

*MISE EN ŒUVRE DU
CHANGEMENT D'ANNEE DE
BASE (CAB) DES COMPTES
NATIONAUX DU SENEGAL*



Mai 2018

EQUIPE DE DIRECTION

Babacar	NDIR	Directeur Général de l'ANSD
Allé Nar	DIOP	Directeur Général Adjoint de l'ANSD
Mbaye	FAYE	Coordonnateur de l'unité de Gestion du PRCN
Ousseynou	SARR	Chef de projet du CAB
Mamadou Ngalgou	KANE	Chef de l'unité opérationnelle du CAB

***Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant – BP 116 Dakar RP Dakar RP
Tel : 33 869 21 67 / 33 869 21 39 – Fax : 33 869 21 63
Site web: www.ansd.sn E-mail: statsenegal@ansd.sn***

L'ANSD vient de mettre en place une nouvelle année de base des comptes nationaux du Sénégal dans le cadre du Projet de rénovation des comptes nationaux (PRCN). La nouvelle année de base 2014, qui remplace celle de 1999, est établie en conformité avec le dernier manuel sur les comptes nationaux adopté par les Nations-Unies (SCN 2008)¹. Outre les changements d'ordre conceptuels, la nouvelle base intègre des changements méthodologiques ainsi que de nouvelles sources de données permettant d'améliorer la couverture du PIB et de mettre à jour les données sur la structure de l'économie. Les différents changements apportés ont induit une révision de 29,4% du PIB de 2014.

Ce document décrit, de façon sommaire, les principales motivations de la refonte des comptes nationaux, la démarche qui a été adoptée, les différents changements apportés et donne quelques résultats saillants².

1. Pourquoi un changement d'année de base des comptes nationaux ?

Les comptes nationaux constituent une composante essentielle du système national d'information statistique. Ils sont élaborés en référence au Système de comptabilité nationale (SCN), adopté par la Commission statistique des Nations Unies, qui fixe les concepts et définitions, les nomenclatures, les modes de valorisation ainsi que les différents comptes à produire.

Les comptes nationaux fournissent une description synthétique et cohérente de l'économie. Ils permettent, en particulier, de déterminer le Produit intérieur brut (PIB) et de disposer d'indicateurs d'évolution pour mesurer les performances de l'économie nationale dans le temps.

Les comptes nationaux sont établis, à partir d'**une année de base**, qui constitue en général l'année de référence des structures et des agrégats macroéconomiques. Cependant, au fur et à mesure que l'année de base vieillit, la qualité des comptes nationaux se dégrade. Il devient, ainsi, impératif de la renouveler pour mieux appréhender les changements affectant les structures de l'économie. En général, plusieurs raisons incitent au changement de l'année de base des comptes nationaux :

- la première raison est d'ordre conceptuel ou méthodologique. Il s'agit de prendre en compte les nouveautés du dernier Système de comptabilité nationale adopté par les Nations-Unies (le SCN 2008) ainsi que les nouvelles classifications nationales et internationales des activités et des produits, impliquant la reconstitution d'une série de comptes différente de l'ancienne ;
- la deuxième raison est l'évolution structurelle de l'activité économique, due à l'apparition de nouvelles activités et de nouveaux produits ou à la disparition d'autres, au changement dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation et à la modification sensible de la qualité des produits ;
- la troisième motivation est le souci d'améliorer la qualité des comptes nationaux, dégradée par l'éloignement de l'année de base. En effet, les erreurs sur les

¹ Le SCN 2008 remplace le SCN 93 qui était le précédent manuel de référence en matière d'élaboration des comptes nationaux.

² D'autres publications aborderont, de façon plus détaillée, les considérations d'ordre méthodologique, les types de changements apportés et leurs conséquences sur l'évaluation du PIB.

évolutions annuelles peuvent se cumuler et les choix méthodologiques ou les arbitrages opérés sur l'année de base peuvent se révéler inappropriés et moins pertinents pour les années courantes, contribuant à altérer la série des comptes.

Ainsi, le changement de l'année de base des comptes nationaux du Sénégal s'inscrit dans la volonté du pays de suivre la dynamique enclenchée au niveau continental pour la mise en œuvre du SCN 2008, à l'instar de pays comme l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Kenya, le Maroc et le Nigéria. Aussi, le passage à une nouvelle année de base permet-il de renforcer la qualité des comptes nationaux, notamment avec l'amélioration de la couverture et l'actualisation de la structure de l'économie.

2. Mise en œuvre du Projet.

Le Projet de rénovation des comptes nationaux du Sénégal (PRCN) a été institué par l'arrêté n°12877 du 22 juin 2015 du Ministre de l'économie, des finances et du plan (MEFP). Ainsi, il a été mis en place un Comité de pilotage constitué par les Directeurs généraux (ou leurs représentants) du MEFP, de l'APIX et de l'ADEPME, de la Direction nationale de la BCEAO au Sénégal, de membres du Système statistique national (SSN), de représentants du patronat, des instituts de recherche en économie et des partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre des activités du PRCN a été confiée à une Unité de gestion coordonnée par le Directeur des statistiques économiques et de la comptabilité nationale de l'ANSD. Les travaux se sont déroulés sur une période de près de trois ans et ont mobilisé une trentaine de cadre économistes/statisticiens. **L'année 2014 a été retenue comme nouvelle base des comptes nationaux** et doit remplacer la base 1999.

Le Projet a notamment bénéficié de l'assistance technique de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et du Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que d'un soutien financier de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal.

3. Principaux changements introduits dans la base 2014

Les principaux changements introduits dans la nouvelle base des comptes nationaux portent sur :

3.1 L'utilisation de nouvelles sources d'informations

Il s'agit principalement :

- du Recensement Général des Entreprises (RGE) qui inclue une enquête sur la structure des coûts de production ;
- de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES 2015) ;
- de l'Enquête « Listening to Senegal » (L2S) qui fournit notamment des données sur la consommation des ménages par produit, pour l'année 2014 ;
- de l'Enquête nationale auprès des Unités de production informelle au Sénégal (ENUPI) réalisée en 2016 ;
- des enquêtes agricoles menées régulièrement par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) du Ministère chargé de l'Agriculture ;
- des enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration des comptes satellites de la pêche au Sénégal ;

- de différentes sources de données administratives (Balance des paiements, statistiques des finances publiques, statistiques douanières, débarquements des pêches artisanales et industrielles ; production contrôlée de produits forestiers ; effectifs du cheptel, statistiques sur la production minière, les documents comptables des entreprises, etc.).

3.2 Améliorations apportées sur la couverture et la méthodologie

Le changement d'année de base a été l'occasion d'intégrer toutes les activités émergentes qui n'étaient pas couvertes ou insuffisamment prises en compte dans la base de 1999. Il s'agit en particulier de :

- l'amélioration de la couverture des activités de l'hydraulique rurale et du portage d'eau en milieu rural ;
- l'intégration des activités de production de l'aquaculture et de la pêche continentale ;
- la prise en compte des activités "illégalles" en particulier celle des travailleuses du sexe ;
- l'estimation de la production des bateaux-usines ;
- l'appréhension de l'autoproduction d'électricité comme une production secondaire d'électricité des branches concernées ;
- l'amélioration de la méthodologie d'estimation du loyer imputé.

En outre, le changement d'année de base a permis l'amélioration de certains traitements. Il s'agit en particulier de :

- la méthodologie d'estimation des données des entreprises en activité et n'ayant pas déposé leurs états financiers ;
- l'estimation de la production des "autres services spécialisés scientifiques et techniques" ;
- l'intégration des salaires des corps émergents dans le calcul de la production des administrations publiques
- la prise en compte de nouveaux paramètres techniques pour le traitement des données de l'agriculture et l'élevage.

3.3. La prise en compte de certaines nouveautés du SCN 2008

L'ANSD a mis à profit le changement d'année de base des comptes nationaux pour introduire certaines recommandations du SCN 2008 pertinentes pour l'économie sénégalaise. Il s'agit notamment de la prise en compte :

- des dépenses consacrées à la Recherche & Développement comme des investissements et non plus comme des consommations intermédiaires, ce qui conduit à relever le niveau du PIB ;
- du nouveau mode de calcul et de la répartition du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)³ selon le bénéficiaire (en consommation intermédiaire, consommation finale ou exportation) ;

³ Le SIFIM est un service fourni par les intermédiaires financiers à savoir les banques et autres établissements de crédit. Il est évalué comme la marge que les intermédiaires financiers tirent de leurs relations avec leur

- des dépenses d'armements comme de l'investissement ;
- du mode de calcul de la production de la Banque centrale et de l'assurance non vie préconisé par le SCN 2008.

3.4 L'adoption d'une nouvelle classification des activités et des produits

Pour prendre en compte les mutations intervenues dans la structure de l'économie et les besoins d'informations des utilisateurs ainsi que la révision des nomenclatures en vigueur dans les pays membres d'Afristat, des modifications ont été apportées aux nomenclatures permettant de classer les activités et les produits. A titre illustratif, toutes les activités liées aux technologies de l'information et de la communication ont été regroupées dans une branche appelée «Information et communication». Auparavant, elles étaient dispersées dans plusieurs branches, ne permettant pas d'en avoir une bonne visibilité.

3.5. Utilisation d'ERETES

ERETES est un système d'information qui sert à l'élaboration des comptes nationaux. Il permet de stocker les données économiques de base, d'organiser les travaux de l'équipe de comptables et de rapprocher les données. Il propose à la fois des écrans de travail, un système de pilotage des tâches et une aide en ligne. Il donne la possibilité de calculer le PIB selon les trois approches traditionnelles (production, dépenses, revenus). Il permet l'élaboration des comptes en année de base et en année courante, à prix courants et à prix constants, l'élaboration d'un Tableau des ressources et emplois (TRE) ainsi que les comptes des secteurs institutionnels débouchant sur le Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI).

4. Résultats obtenus pour l'année de base 2014

Au terme des travaux, **le Produit intérieur brut (PIB) est ressorti à 9 775 milliards FCFA, en hausse de 29,4%, comparativement à son niveau de 2014 évalué selon l'ancienne base 1999.** Cette hausse assez substantielle résulte essentiellement des améliorations méthodologiques, d'une amélioration de la couverture de l'activité économique, notamment avec la réalisation du Recensement général des entreprises (RGE), la meilleure prise en compte des activités comme l'exploration minière, la pêche continentale et l'aquaculture, l'hydraulique rurale et la mise en œuvre des changements introduits par le SCN2008.

Nonobstant le niveau des échanges extérieurs qui sont uniquement impactés par la ventilation du SIFIM, tous les agrégats ont connu des révisions à la hausse. A cet égard, la consommation finale et l'investissement en valeur ont augmenté respectivement de 22% et 18,1%, par rapport à la base 99.

clientèle sur leurs dépôts et leurs crédits. Ces intermédiaires financiers prêtent à leurs clients au-dessus du taux de référence auquel ils se refinancent et rémunèrent leurs dépôts à un taux inférieur.

En termes de structure par secteur, le poids du tertiaire a enregistré une augmentation passant de 52% à 54%, comparativement aux résultats des comptes nationaux de 2014 base 1999. La prépondérance de ce secteur est notamment renforcée par la prise en compte des produits de la recherche & développement (R&D) et de l'exploration minière dans le tertiaire. En revanche, les poids des activités du primaire et du secondaire sont restés quasiment stables.

Par ailleurs, le poids des taxes s'est replié en s'établissant à 10,8% du PIB contre 12,8% dans l'ancienne base, sous l'effet d'une réévaluation plus importante du PIB.

En outre, le changement d'année de base a permis d'avoir une nouvelle structure de l'économie. En effet, les intrants qui entrent dans le processus de production sont actualisés pour toutes les branches d'activités. En conséquence, des produits comme l'électricité et les services de télécommunication gagnent de l'ampleur dans les charges des unités de production.

5. Quelques conséquences du changement d'année de base

Le suivi de la performance des pays s'appuie essentiellement sur l'analyse d'indicateurs spécifiques tels que le PIB par tête, le déficit budgétaire global, la pression fiscale, le taux d'ouverture, le taux d'endettement. Tous ces indicateurs sont définis par rapport au PIB.

Ainsi, une modification du niveau du PIB a un impact direct sur le niveau de ces indicateurs. A cet effet, le relèvement du PIB améliore le classement du Sénégal sur les critères de convergence de l'UEMOA concernant le déficit budgétaire fixé à 3% du PIB. Par contre, elle dégrade ses performances selon l'indicateur sur la pression fiscale. En définitive, le changement d'année de base permettra d'avoir une bonne référence pour l'évaluation des politiques économiques mises en œuvre par le Gouvernement.

DIRECTION DU PRCN		
Papa Amadou	SARR	Président du Comité de Pilotage du PRCN
Babacar	NDIR	Directeur Général de l'ANSD
Allé Nar	DIOP	Directeur Général Adjoint de l'ANSD
Mbaye	FAYE	Coordonnateur de l'unité de Gestion du PRCN
Ousseynou	SARR	Chef de projet du CAB

COORDINATION TECHNIQUE DU CAB		
Mamadou Ngalgou	KANE	Chef de l'unité opérationnelle du CAB
Adama	SECK	Chef du Bureau de la Comptabilité nationale
Fodé	DIEME	Administrateur de la base ERETES
Khadim	SOURANG	Administrateur de la base ERETES

RESPONSABLE		SECTEURS ET BRANCHES D'ACTIVITES
Malick	DIOP	Secteur financier
Fodé	DIEME	Secteur des sociétés non financières
Madiaw	DIBO	Secteur des administrations publiques
Wouddou	DEME	Raffinage pétrolier
Penda	AMAR	Pêche et Aquaculture
Khoudia Laye	SEYE	Elevage
Kandé	CISSE	Agriculture et Industries agro-alimentaires
Hamady	DIALLO	Secteur des administrations publiques
Moussa	DIALLO	Transport, Electricité et Eau
Abdou Aziz	DIOUF	Activités extractives, Industries chimiques et Travaux spécialisés, scientifiques et techniques
Mouhamadou Falilou	DIOUM	Secteur informel, Industries des matériaux de construction, Bâtiments et travaux publics, Services immobiliers
Mambodj	FALL	Activités de l'assurance
Ndeye	LO	Secteur des ISBLSM
Adja Aby	SAMBE	Commerce
Seynabou	SARR	Secteur des administrations publiques
Khadim	SOURANG	Commerce extérieur
Moustapha	TALL	Télécommunication et services de soutien
Serigne	THIAM	Nomenclatures
Pape Mamadou	NDIAYE	Industries manufacturières
Mouhamadou Bassirou	DIOUF	Pêche et aquaculture
Manga	NDIAYE	Hôtellerie et restauration
Amy colé	CISSE	Secteur des ménages
Fatimatou	SY	Secteur informel, Salaires et Emploi
Mamadou Diang	BA	Sylviculture
Amadou Racine	DIA	Responsable technique de l'ENUPIS